

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE STRUCTURE PROVISOIRE GROUPE SCOLAIRE MAURICE BÉJART

ARRETE N° 2025 – 332

Description de l'Etablissement recevant du public (ERP)		Référence dossier :
Raison sociale :	Mairie de Juvignac	Ecole modulaire
Adresse :	997 les Allées de l'Europe 34990 JUVIGNAC	Destination : Enseignement
Représenté par :	Monsieur Jean Luc SAVY	Classement : type R 4 ^{ème} catégorie
Description de l'ERP	Ecole modulaire 6 classes en RDC	Effectif : 188 (personnes)
Adresse du bâtiment :	Rue Anna Pavlova 34990 JUVIGNAC	
Référence cadastrale	BX 570	

LE MAIRE DE JUVIGNAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R 123-21 et R 123-55,

Vu le rapport de Vérification Réglementaire Après Travaux en date du 27 aout 2025 du Bureau Véritas.

ARRÊTE :

Article 1 : L'Etablissement Recevant du Public décrit dans le cadre ci-dessus est autorisé à ouvrir.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté est transmise au Préfet.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, le Directeur de la Sécurité et de la Tranquillité Publique de la Ville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

JUVIGNAC, le 29 aout 2025

Le Maire

Jean-Luc SAVY



997, les allées de l'Europe 34990 JUVIGNAC

Tél. 04 67 10 42 42

www.juvignac.fr